

## NOTE

à

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges  
*Sous couvert de Monsieur l'inspecteur d'académie*

Objet : **Dématérialisation de la procédure de demande d'admission en 3<sup>e</sup> PREPA METIERS ou de l'enseignement agricole**

La procédure de demande d'admission était jusqu'à lors réalisée sous format papier ou par courriel. Dans un souci de simplification et de fiabilisation de la démarche, une solution numérique de dépôt a été mise en place via l'application « Démarches simplifiées ». Celle-ci permet la constitution du dossier et le dépôt des pièces jointes nécessaires à l'analyse de celui-ci. De plus, elle permet d'assurer l'implication de l'ensemble des acteurs par le partage d'un lien autorisant l'ajout de pièces et de commentaires.

1. Accès à la plateforme :

L'accès se fait via le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/3pm3eadpt23>

La personne qui souhaite déposer le dossier initial, dénommée « l'utilisateur » doit se connecter via FRANCECONNECT ou se créer un compte sur l'application avant tout dépôt de dossier. Il en va de même pour les personnes à qui il communique le lien pour alimenter le dossier.

À noter que les dossiers peuvent être déposés **jusqu'au 27 mai 2025 à 23h59.**

## 2. Pas à pas :

Une fois connecté, l'utilisateur peut commencer la démarche.

Le formulaire demandera si le dossier est « pour vous » ou « pour un bénéficiaire », nous vous invitons à faire le second choix, ce qui permet d'informer automatiquement la famille du dépôt du dossier lors de la validation.

*Astuce 1 : Les pièces et les informations notées dans les champs s'enregistrent automatiquement.*



Dans la section 1, l'utilisateur complète les champs relatifs à l'identité de l'élève et de ses responsables légaux.

Dans la section 2, l'utilisateur peut déposer la lettre de motivation rédigée par l'élève et scannée. Il est possible de lui ouvrir des droits d'accès pour qu'il procède personnellement au dépôt.

*Astuce 2 : L'utilisateur peut inviter une personne (psy-EN, professeur principal, CPE...) à modifier le dossier en indiquant son adresse électronique. Cette dernière reçoit alors une notification et un lien de connexion.*



*Astuce 3 : L'utilisateur peut révoquer l'invitation d'une personne à compléter le dossier. Cette dernière n'a alors plus possibilité d'accéder au dossier. Elle ne reçoit pas de notification de cette révocation.*

Dans la section 3, l'avis de l'équipe éducative est requis. Dans ce cadre, l'utilisateur peut partager le formulaire avec le professeur principal. Il n'y a pas de notification lorsqu'un invité complète le dossier.

Dans la section 4, l'avis un psychologue de l'Éducation nationale est requis. Dans un souci, de confidentialité, il est possible que celui-ci transmette le dossier à la directrice du CIO et inscrive comme mention dans le formulaire : « Avis transmis à la directrice du CIO le xx/xx/2026 ».

Dans la section 5, l'avis du chef d'établissement est requis.

Dans la section 6, les vœux peuvent être formulés. L'application ne permet pas de les limiter en nombre ou d'imposer un seuil minimum. Il est demandé à respecter un minimum de 2 vœux, y compris les vœux hors département.

De plus, l'utilisateur doit veiller à ne pas noter deux fois le même rang de vœux.

*Astuce 4 : L'utilisateur doit confirmer le dépôt du dossier en cliquant sur « déposer le dossier ».*

*Astuce 5 : Dans l'éventualité où des champs obligatoires n'auraient pas été complétés, un message d'erreur s'affiche et le dépôt du dossier est bloqué. L'usage doit alors compléter les champs.*

Demande d'admission en 3e PREPA METIERS et de l'enseignement agricole - R2025 - Dpt 23 BOUILLON

**Dossier n° 23282703 - En brouillon depuis le 26 mars 2025 16:58**

Expire le 26/05/2025 (3 mois après la dernière modification du dossier)

[Voir les personnes invitées](#) 1 • [Identité du demandeur](#)

**✖ Votre dossier contient 5 champs en erreur**  
Corrigez-les pour poursuivre :

- **Communiquer** doit être rempli
- **Avis** doit être rempli
- **Avis motivé** doit être rempli

[Afficher toutes les erreurs](#)

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

*Astuce 6 : Une fois le dossier complet déposé, l'usager reçoit deux notifications une de bonne réception du dossier et l'autre de mise en traitement de celui-ci. Si le choix a été fait de partager l'information à la famille, elle reçoit aussi les deux notifications. Cependant, elle ne peut pas visualiser le dossier. L'usager devra lui transmettre si nécessaire.*

### 3. Instruction du dossier

L'instructeur du dossier peut demander à l'usager des éléments complémentaires via la plateforme. Ce dernier reçoit alors une notification l'informant qu'il a reçu un message à consulter sur Démarches simplifiées.

L'instructeur valide le dossier une fois qu'il l'estime complet. L'usager reçoit alors un courriel de confirmation d'acceptation.



Un dossier accepté implique que le dossier est recevable pour la commission.

Un dossier accepté n'implique pas la validation de la demande d'affectation en 3<sup>e</sup> PREPA METIERS ou agricole par la commission.

### 4. Date de la commission

La commission est présidée par l'IEN-IO et se tiendra le 3 juin 2026.